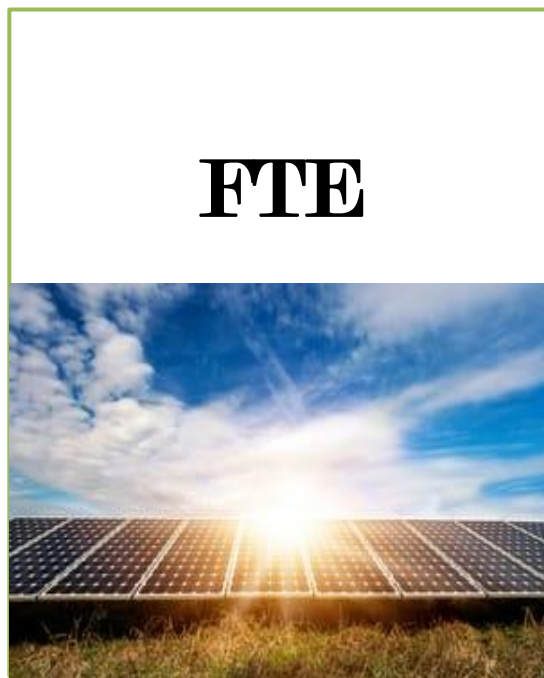




الوكالة الوطنية
للتحكم في الطاقة
A N M E

**Le Fonds de Transition Énergétique FTE :
Nouvelles opportunités de financement
pour les énergies renouvelables**





l'article 67 de la loi n°2013-54

**Création du fonds du transition
énergétique -FTE-**



Publication du Décret Gouvernemental n° 983 du 2017

**les règles d'organisation, de fonctionnement et
les modalités d'intervention du FTE**



Des solutions de financement diversifiées et intégrées

Primes

Crédits

Fonds d'investissement



**Taxe sur les
voitures**



**Taxe sur les
climatiseurs**



**Taxe sur les
lampes à
incandescence**



**Taxe sur les
produits
énergétiques**



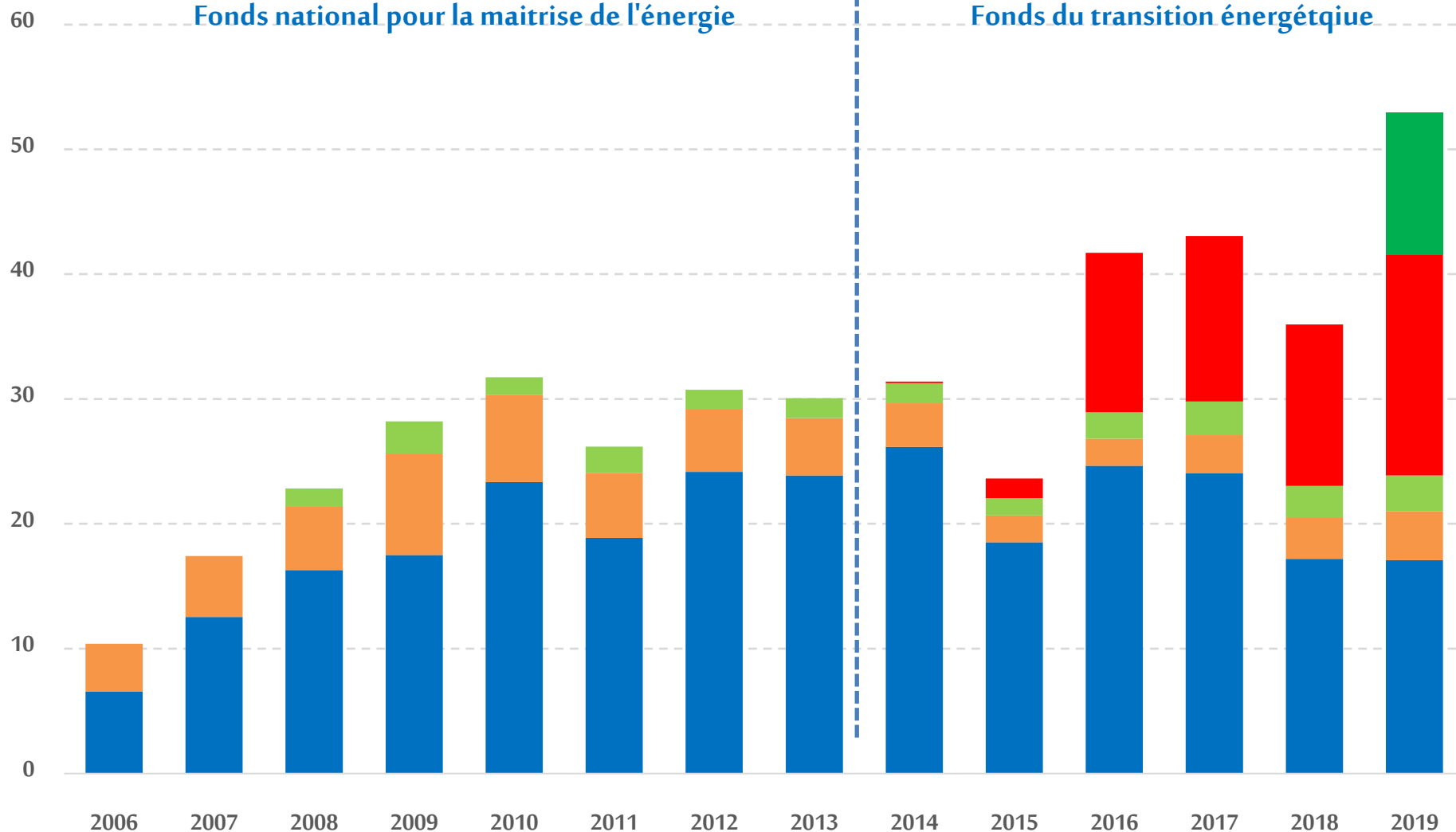
Les dons

Millions de dinars

Les ressources du FTE pour la période allant du 2006 au 2019

Fonds national pour la maitrise de l'énergie

Fonds du transition énergétique



1

▪ Interventions pour soutenir les investissements matériels et immatériels

Primes

Crédits

2

▪ Interventions visant à encourager la réalisation de projets de maîtrise de l'énergie

Primes

Crédits

Fonds
d'investissement

3

▪ Financement des programmes nationaux de maîtrise de l'énergie

Intervention
personnalisée

1) Les Interventions pour soutenir les investissements matériels et immatériels :

Prime :

Les investissements immatériels :

Taux: $\leq 70\%$

Plafond : 30 et 70 mTND

Les investissements matériels :

Taux: : 20 % et 50 %

Plafond : 3 et 200 mTND

Crédit FTE:

Les investissements matériels :

Taux: 25%

Taux d'intérêt : 5%

Durée de remboursement maximale : 7 ans

Délai de grâce : 2 ans

Étude de faisabilité

Taux : 70%
Plafond : 30 kDT

Etude de faisabilité d'un projet en énergies renouvelables :

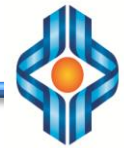
➤ 70 % du coût avec un plafond 30 mTND

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire



Assistance et
accompagnement

Taux : 70%
Plafond : 70 kDT

Assistance et accompagnement d'un projet :

➤ 70% du coût avec un plafond de 70 mTND.

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire

Autres Investissements immatériels

Taux : 70%
Plafond : 70 kDT

Autres investissements immatériels :

- Mission des Bureaux de Contrôle, formation, acquisition des logiciels, Etc. ...

➤ une prime ne dépassant pas 70% du coût des actions avec un plafond de soixante dix mille dinars (70 000 D)

Projet de démonstration

T : 50%
P : 100 kDT

T : 25%
P : 200 kDT

T : 25%
P : 200 kDT

Les projets de démonstration

- ✓ Une prime de 50% du cout d'investissement avec un plafond de 100 mTND
- ✓ Un crédit du FTE avec un plafond de 200 mTND
- ✓ Un crédit bancaire avec un plafond 200 mTND

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire

Chauffe-eau Solaire
individuel

200 DT (<300L)
400 DT (>=300L)

Chauffe-eau Solaire individuel

- ✓ Une prime : 200 TND / les CESI < 300 l + superficie : 1 m² et 3 m²
- ✓ Une prime : 400D / les CESI > 300 litres + superficie : 3 m² et 7 m²

Chauffe-eau Solaire
collectif

T : 30%
P : 250 DT/m²

Installations solaires thermiques collectives

✓ Une prime : Taux 30% du coût d'investissement pour les équipements collectifs avec un plafond 250 D/ m²

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire

Production électricité ER
raccordée BT

1200 - 1500 DT/Kwc

P: 3000 DT résidentiel

P: 5000 DT autres

- ✓ Une prime : 1 200 TND - 1 500 TND/ le kilowatt selon capacité installée
- ✓ Un plafond : 3 mTND pour le secteur résidentiel et 5 mTND pour les autres secteurs.

Production électricité ER non raccordée

De 6000 DT/KWc ($\leq 0,25$ KW) à 1000
DT/KW (> 10 KW)
P: 50000 DT

T : 25%
P : 100 kDT

T : 25%
P : 100 kDT

- ✓ Une prime avec plafond de subvention de 1 mTND/kWc et 6 mTND/KWc selon la puissance + Plafond de 50 mDT/Projet
- ✓ Un crédit du FTE avec un plafond de 100 mTND
- ✓ Un crédit bancaire avec un plafond 100 mTND

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire

Production du biogaz

T : 30%
P : 50 kDT

T : 25%
P : 100 kDT

T : 25%
P : 100 kDT

Les investissements réalisés au titre de production de biogaz :

- ✓ Une prime : Taux : de 30% avec un plafond de 50 mTND
- ✓ Un crédit du FTE avec un plafond de 100 mTND
- ✓ Un crédit bancaire avec un plafond 100 mTND

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire

Autres Investissements
matériels

T : 20%
P : 200 kDT

Autres investissements matériels d'un projet en énergie renouvelable :

➤ 20% avec un plafond de 200mTND

Prime

Crédit FTE

Crédit banque

Bénéficiaire

❑ Une prime avec un T de 10% et un plafond de 200 000 dinars,

❑ Dotations remboursables ou de participation au capital, T: 60% d'autofinancement ou du capital libéré minimum du projet

➤ Dotation remboursable

■ Durée de remboursement de la dotation : douze (12) ans

■ Taux d'intérêt : 3%

■ Délai de grâce : cinq (5) ans

➤ La cession au profit des bénéficiaires de la participation supportée par le fonds de la transition énergétique à sa valeur nominale s'effectue à un taux d'intérêt annuel de 3% et ceci, pour une durée maximale de 12 ans.

❑ Des crédits à taux réduit à un taux de 35% de la valeur des investissements et un plafond compris entre 350 et 600 mille dinars

■ Taux d'intérêt : 5%

■ Durée de remboursement maximale : sept (7) ans

■ Délai de grâce : deux (2) ans

- **Programme national 1** : Programme photovoltaïque social pour les ménages à faible consommation
 - ✓ Financement total d'un montant de 15 Million de dinars de 10 000 systèmes
- **Programme national 2** : Prosol Elec économique
 - ✓ Bonification du taux d'intérêt des crédits prévus dans le cadre du mécanisme de financement spécifique à mettre en place
- **Programme national 3** : Programme d'équipement des bâtiments publics par des installations photovoltaïques sous le régime de l'autoproduction.
 - ✓ Prise en charge de la TVA



الوكالة الوطنية
للتحكم في الطاقة
A N M E

Merci pour votre attention

إدارة البرمجة والمتابعة والتنمية